



Paris, le 9 janvier 2013

Présentation de quatre Notes d'analyse
« L'école de la République face à hétérogénéité de ses publics »

Mercredi 9 janvier 2013

Intervention de Vincent Chriqui,
Directeur général du Centre d'analyse stratégique

Seul le prononcé fait foi

Comment l'école de la République peut-elle s'adapter à l'hétérogénéité de ses publics ?

Le Centre d'analyse stratégique a réalisé en 2012 plusieurs notes sur l'école, qui reposent sur le constat de **la difficulté à concilier le principe d'égalité de traitement de tous les élèves et la nécessité de répondre à des besoins particuliers.**

Ainsi, l'élévation, depuis un demi-siècle, du niveau de formation de la population française, et la démocratisation qui s'en est ensuivie, s'accompagne de phénomènes persistants :

- **Le maintien d'un niveau trop important de jeunes en difficulté** : selon l'enquête emploi, 17 % des jeunes achèvent leurs études secondaires sans diplôme et, selon

l'IGEN, le système scolaire français « produit 50 % à 60 % d'élèves dont les résultats sont satisfaisants ou très bons, 20 % à 30 % dont les résultats sont insuffisants et 15 % à 20 % en grand difficulté scolaire ».

- **La persistance de fortes inégalités entre les élèves** : selon les évaluations nationales et internationales, un enfant de cadre obtient plus souvent le baccalauréat qu'un enfant d'employé ou d'ouvrier : 84 % contre 55 % : ce score est moins bon que la moyenne de l'OCDE.
- Par ailleurs, ces études soulignent une **dégradation de cette situation** ; Pisa notamment montre une augmentation des jeunes en difficulté de lecture (de 15,2 % à 19,7 % entre 2000 et 2009), et une dégradation globale de la performance en compréhension de l'écrit de 9 points

D'autres travaux soulignent que, malgré un taux dans la moyenne d'élèves heureux à l'école, une part non négligeable n'estiment pas être de bons élèves, n'apprécient pas leurs camarades, n'estiment pas être traités justement. Or, ces éléments influent à la fois sur les résultats scolaires, mais aussi sur la santé des enfants.

L'école française, par rapport à d'autres systèmes, se caractérise par sa relative **uniformité** sur le territoire (malgré quelques programmes de renforcement de moyens), son degré relativement élevé de **compétition précoce**, son attention particulière à la **pédagogie**, son taux élevé de **redoublement** et son absence de choix net pour la stratégie de scolarisation de certains publics, comme les enfants porteurs de handicap. L'observation d'autres systèmes scolaires et de leurs évolutions permet d'apporter des idées dans plusieurs domaines :

- **la vie scolaire** : l'importance accordée à l'ambiance scolaire, de la question du harcèlement à celle des espaces physiques
- **les méthodes d'apprentissage** : l'OCDE préconise un faible taux de redoublement ; par ailleurs, d'autres pays appliquent des pédagogies plus collaboratives, et pratiquent des orientations plus tardives et plus partagées
- **l'autonomie des établissements** : la plupart des pays européens ont développé depuis vingt ans une autonomie, sous conditions, des établissements
- **la prise en compte des besoins particuliers** de certains enfants

Ainsi, peu de temps après le vaste chantier de refondation de l'école, ainsi que du rapport 2012 du Haut Conseil de l'Éducation, le Centre propose 4 notes qui, s'inspirant de ces expériences, proposent des pistes pour favoriser l'inclusion de tous les élèves et de chacun d'entre eux à l'école. Pour cela, nous évoquerons dans un premier temps l'amélioration du bien-être de tous, puis l'attention particulière en matière de soutien scolaire que doivent recevoir les élèves en difficulté, puis les modalités d'une meilleure inclusion des enfants en situation de handicap.

En guise de conclusion, je vous apporterai des éléments sur les recherches internationales sur l'autonomie des établissements, ou, autre façon de voir les choses, la responsabilité des établissements telle qu'elle est nommée par le Haut Conseil de l'Éducation.

Favoriser le bien-être des élèves, condition de la réussite éducative (Note d'analyse 313)

I - Une majorité des jeunes bien à l'école, mais un climat fortement compétitif (source : enquête HBSC menée sous l'égide de l'OMS en 2010)

- **Un 1/3 des élèves français déclarent « aimer beaucoup l'école » et un 1/3 l'aimer « un peu ».** Ces chiffres nous situent dans la moyenne haute de l'OCDE. Cependant, on constate **des différences entre les sexes** et une **détérioration avec l'âge**.
- Avec **1 élève sur 2 estimant leurs résultats scolaires bons ou très bons**, la France est très en dessous de la moyenne OCDE. Cette donnée s'avère préoccupante car la perception des résultats par les élèves est corrélée à leur motivation à travailler.
- **Plus d'1/3 des élèves français considèrent être traités de façon injuste et inéquitable**, contre 1/10 au Danemark ou aux Etats-Unis.
- On constate **des difficultés relationnelles entre les élèves** : seul 1 élève sur 2 français juge que ses camarades de classe sont gentils et coopératifs, contre 8/10 élèves suédois.
- De plus, les enquêtes de victimation montrent **qu'1/10 élève français a été victime de harcèlement scolaire et 5 à 6 % de cyberharcèlement**.
- ✓ Globalement, si les élèves français ont **une appréciation majoritairement positive de l'école**, ils se distinguent par **une représentation de l'avenir professionnel très conditionnée par le niveau et le domaine d'études**, qui est se manifeste par une forte concurrence entre les meilleurs élèves et un sentiment de démotivation chez les autres.

II - La promotion du bien-être des élèves passe par une approche globale

1. Certains pays ont mis en œuvre des **programmes nationaux ambitieux pour lutter contre la violence scolaire** avec des évaluations scientifiques rigoureuses, tels le programme finlandais KIVA et le programme allemand Mediahelden (cyberharcèlement).
 - Nous proposons donc que de tels programmes de prévention de la violence scolaire soient généralisés en France, ce qui implique de former les personnels éducatifs.

2. Si la suppression de tout système d'évaluation ne semble pas une bonne voie, la mise en œuvre de **nouvelles modalités d'évaluation** peut offrir une piste afin de restaurer le sentiment de justice éducative. Exemples : contrôles-type diffusés en amont de séances de questions-réponses avec l'enseignant ; système des lycées finlandais où les élèves peuvent repasser les évaluations s'ils ne sont pas satisfaits de leur note.
 - Nous proposons donc que de telles pratiques évaluatives soient promues en France.
3. L'amélioration du bien-être des élèves passe aussi par le **développement de la coopération entre les élèves**. Dans les pays nordiques, les méthodes horizontales d'enseignement (projets collectifs, exposés, etc.), favorisent ainsi l'entraide.
 - Sur le même modèle, la France gagnerait à **systematiser la réalisation de travaux collectifs tout au long** du cursus scolaire.

En outre, le **développement d'activités extracurriculaires** après les cours pourrait contribuer à fédérer les élèves, et plus généralement la communauté éducative, autour de projets collectifs.

- Nous poussons donc à valoriser les projets fédérateurs en organisant par exemple des concours au niveau académique, qu'il s'agisse de projets culturels ou informatiques.
4. Enfin, il nous semble **qu'approfondir la réflexion sur le bâti scolaire**, comme agent d'apprentissage et de bien-être en soi, s'impose.
 - Nous proposons de mettre en place une base de ressources de bonnes pratiques en matière d'aménagement des espaces scolaires.

Quelle organisation pour le soutien scolaire ? (Note d'analyse 315)

Poursuivons par la question du soutien scolaire, qui s'adresse à un public plus étroit que le premier thème, que sont les enfants en difficulté scolaire.

Cette question est d'autant plus d'actualité que **l'école demeure traversée par de profondes inégalités**. Et, comme nous l'avons déjà évoqué, la **compétition scolaire** a tendance à croître.

Les dispositifs de soutien scolaire sont aujourd'hui nombreux et leurs objectifs, diversifiés. Ils visent à **réduire les inégalités d'apprentissage**, à **acquérir une autonomie dans le travail** et à **aider les parents à suivre la scolarité de leur enfant**. On est donc loin de se limiter à « l'aide aux devoirs ». Ces dispositifs se répartissent en **trois catégories principales** :

1. **Certains émanent de l'Éducation nationale, de l'école primaire au lycée** : on parle de « projet personnalisé de réussite éducative », d'« aide personnalisée », d'« aides spécialisées », d'« accompagnement éducatif ou personnalisé », etc.

Le **repérage des élèves qui auraient le plus besoin de soutien** varie d'un établissement à l'autre.

- Le gouvernement a engagé une **réforme de l'école primaire**, qui prévoit le rétablissement de 4,5 jours de cours hebdomadaires.
- Dans ce contexte, et au regard de la complexité actuelle du système, une **simplification des dispositifs** et une **systématisation du soutien, après la classe, pour les élèves en difficulté** pourraient dès lors être envisagées.

2. D'autres dispositifs s'inscrivent dans le cadre de la politique de la ville : c'est l'accompagnement scolaire.

Les **publics ciblés** obéissent avant tout à des **critères sociaux**. Ces programmes proposent aux jeunes un cadre pour faire leurs devoirs, ainsi que des activités culturelles et sportives durant les périodes extra-scolaires.

3. D'autres encore relèvent du soutien scolaire marchand, qui est de plus en plus plébiscité par les familles, la **France constituant le premier marché de l'Union européenne**.

Il concerne surtout les élèves issus des classes moyennes et supérieures. **Les élèves en grande difficulté ne semblent pas faire appel à ces organismes.**

Ainsi, une des principales difficultés que pose le soutien scolaire est l'égalité – territoriale, sociale – d'accès aux dispositifs. Nos deux propositions sont axées sur cette question.

Proposition 1. : Conclure une convention cadre entre le ministère de l'Éducation nationale et l'agence du service civique pour encourager les missions de volontaires de service civique dans l'accompagnement scolaire, en ciblant les associations, notamment en zone rurale.

Proposition 2. : Compléter, dans chaque rectorat, les espaces numériques de travail (ENT) par un dispositif national incluant du soutien pour les élèves et des informations pour les parents, dans le cadre de la mise en place du service public de l'enseignement numérique et de l'enseignement à distance décidé par le ministre de l'Éducation nationale.

En conclusion, **le soutien scolaire, public et privé, tend un miroir à l'école**, en reflétant ses limites à combler les inégalités sociales, culturelles et territoriales dans l'accès au savoir. Le soutien doit alors éviter d'ajouter des inégalités à celles-ci, et offrir à chaque enfant un dispositif d'appui. Pour cela, une **simplification des dispositifs publics**, un **soutien aux dispositifs associatifs par la mobilisation du service civique** et le **développement de sites Internet supervisés par l'Éducation nationale** s'avèrent des pistes intéressantes pour assurer une plus grande **continuité entre la salle de classe et les programmes de soutien**.

La scolarisation des enfants en situation de handicap dans les pays européens. Quelles voies de réforme pour la France ? (Note d'analyse 314)

1. Commençons par un constat

Depuis les années 1990, les pays de l'OCDE sont engagés dans un processus d'inclusion scolaire visant à adapter l'école à la diversité de ses élèves, dont les enfants en situation de handicap. Cette logique succède à la logique d'intégration qui partait des déficiences de l'enfant, visant à les combler pour l'adapter à l'école : c'est désormais l'école qui doit s'adapter aux enfants.

Dans l'ensemble des pays européens, **la scolarisation « inclusive » en école ordinaire** se fonde sur des arguments de principe. Mais elle **ne s'appuie à ce jour sur aucune étude qui démontrerait sa plus grande efficacité par rapport à l'école spéciale en termes de réussite scolaire ou professionnelle**. Le suivi de la performance du système éducatif se focalise essentiellement sur la progression du nombre d'enfants scolarisés. Les données sont en revanche très lacunaires sur les niveaux auxquels ces élèves arrivent, en termes de diplômes, d'acquisition par rapport au socle commun de connaissances ou encore par rapport à leur propre projet. C'est ce qui nous amène à la première proposition :

Se doter d'un système de suivi des diplômes obtenus par les élèves handicapés, des connaissances et des compétences acquises au regard du socle commun et en fonction des différents modes de scolarisation.

2. Les voies de réforme pour la France

Outre la question de l'efficacité de la scolarisation et de l'objectif d'inclusion, nos propositions portent sur l'accompagnement des élèves en situation de handicap.

A - La formation des intervenants éducatifs aux besoins particuliers des élèves en situation de handicap

En France, les personnels d'appui sont constitués d'une part par les enseignants spécialisés, les enseignants référents (de l'ordre de 1 500 sur l'ensemble du territoire) et d'autre part par les personnels non enseignants que sont les auxiliaires et emplois de vie scolaire. Ces derniers se caractérisent par un niveau de qualification faible et une certaine précarité. **Le statut des AVS faisant l'objet d'une réflexion collective à l'initiative des ministres délégués aux personnes handicapées et à la réussite éducative, nos propositions concernent la formation initiale et continue des enseignants.**

La formation au handicap des enseignants des classes ordinaires souffre d'un cadre insuffisamment structuré.

- Définir un socle d'exigences nationales sur la formation au handicap des futurs enseignants.
- Favoriser la formation continue des enseignants et inciter les établissements spécialisés à devenir des centres-ressources, ouverts également aux personnels d'accompagnement (AVS) et aux familles, pour toute question pédagogique, de vie scolaire ou de soins.

B - L'élaboration du projet éducatif de l'enfant

Dans la plupart des pays européens, l'élaboration d'un projet éducatif individualisé de l'élève handicapé incombe à la communauté éducative. La France se distingue en confiant en théorie l'élaboration du PPS à la MDPH, instance à caractère social. **Cette organisation conduit à une faible effectivité du PPS.** Sur le terrain, c'est bien souvent le projet personnalisé établi par l'enseignant de la CLIS qui est effectif, lorsqu'il existe.

Renforcer la coordination entre les MDPH et les établissements scolaires autour du projet personnalisé de scolarisation en confiant l'évaluation des besoins d'accompagnement à l'établissement, après orientation par la MDPH.

Enseignements des recherches sur l'effet de l'autonomie des établissements (Note d'analyse 216)

I - Un mouvement international

Le degré d'autonomie d'un établissement scolaire s'apprécie à travers ses **marges de manœuvre** dans 3 domaines : **la pédagogie, la gestion financière et la gestion des ressources humaines.**

- Depuis les années 1980, double mouvement dans les systèmes éducatifs de l'OCDE :
 - **accroissement de l'autonomie scolaire des établissements**
 - **contrôle national croissant des acteurs par les résultats comme contrepartie.**
- Au niveau français, plusieurs réformes ont accru les marges d'autonomie, essentiellement dans le secondaire (expérimentations prévues par la loi d'orientation de 2005, globalisation des heures du lycée professionnel). Toutefois, ces marges demeurent limitées, notamment en matière de gestion des ressources humaines et d'aménagement du temps scolaire.

II - Les effets non univoques de l'autonomie

- . Des **analyses inter-pays** ont été réalisées à partir des enquêtes PISA :
 - à niveau de développement comparable, dans les pays où le système prévoit une plus grande autonomie des établissements, les élèves ont de meilleurs résultats ;
 - c'est surtout l'autonomie dans la GRH qui est favorable, l'autonomie budgétaire ayant pour sa part un impact négatif ;
 - pour que l'autonomie ait un impact positif, il faut qu'elle s'accompagne de mécanismes de responsabilisation par lesquels les établissements deviennent comptables de leurs résultats.
- Concernant les **analyses entre les écoles d'un même pays** :
 - **en GB**, le surcroît d'autonomie concédé à certains établissements leur a permis d'améliorer leur efficacité par rapport aux établissements traditionnels au début du processus. Cependant, **cet écart d'efficacité semble aujourd'hui avoir disparu**, en lien peut-être avec une élévation générale du niveau d'autonomie dans l'ensemble du système. ;
 - **aux USA**, les *charter schools* **ne semblent pas plus efficaces** que les écoles publiques traditionnelles ;
 - **en Suède**, l'introduction de nouvelles écoles indépendantes semble avoir un effet positif, d'une part parce qu'elles sont **un peu plus efficaces** que les écoles municipales et d'autre part parce qu'elles poussent **ces dernières à s'améliorer** ;
 - l'autonomie, *lorsqu'on impose aux établissements d'être gratuits et ouverts à tous*, ne semble **pas produire d'aggravation du niveau de ségrégation** des élèves en fonction de leurs résultats académiques et de leur origine sociale.

III - Enseignements pour la France

Les études invitent à prendre des précautions. Tout en restant dans le cadre actuel de régulation (dont la gratuité et la non-sélection des élèves), **les établissements français, parce qu'ils sont dotés d'un faible degré d'autonomie par rapport aux autres systèmes**, gagneraient probablement à bénéficier de quelques marges de manœuvre supplémentaires, à trois conditions :

1. Privilégier l'autonomie en matière de gestion des personnels et d'adaptation locale de l'organisation des enseignements.
2. Renforcer les dispositifs d'évaluation des établissements – évaluations externes par des inspecteurs, auto-évaluations ou suivi d'indicateurs de « valeur ajoutée » – construits avec l'ensemble des personnels du monde éducatif.
3. Accompagner cette évaluation d'un système réactif permettant d'épauler les équipes en cas de résultats insuffisants.

• Contact Presse

Centre d'analyse stratégique

Jean-Michel Roullé

Responsable de la communication

Tél. : +33 (0) 1 42 75 61 37

jean-michel.roulle@strategie.gouv.fr